	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 9
		Révision nr : 3.0
		Date d'émission : 20/11/2015
	Lumiscene Stock Solution	Remplace la fiche : 13/08/2013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial du produit/désignation : Lumiscene Stock Solution
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principale : Utilisations professionnelles
Utilisation de la substance/mélange : Forensic, Training and Education

1.2.2. Usages déconseillés

Données non disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Loci Forensics B.V.
Flierveld 59
2151 LE Nieuw-Vennep - The Netherlands
T +31(0)6-39455562; +31(0)6-39455563 - F +31(0)20-8907749
Info@lociforensics.nl - <http://www.lociforensicproducts.nl>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31(0)6-39455562 (9 - 17h; GMT+1) +31(0)6-39455563 (9 - 17h; GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIE/BELGIQUE	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Gifnotrufzentrale c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B - 1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	ORFILA Hôpital Fernand Vidal		+33 1 45 42 59 59
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 442 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non applicable.

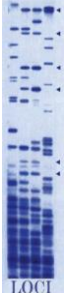
2.3. Autres dangers

Autres dangers : Données de PBT/vPvB : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 9
		Révision nr : 3.0
		Date d'émission : 20/11/2015
	Lumiscene Stock Solution	Remplace la fiche : 13/08/2013

3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils supplémentaires	: Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Voir également rubrique 8. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traitement symptomatique. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Inhalation	: Garder au repos. Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Après absorption	: Rincer la bouche. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Pas d'effets adverses prévus.
Contact avec la peau	: Pas d'effets adverses prévus. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Démangeaison. erythème (rougeur).
Contact avec les yeux	: Pas d'effets adverses prévus. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Démangeaison. erythème (rougeur).
Ingestion	: Pas d'effets adverses prévus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Données non disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

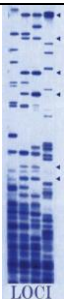
Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone, Extincteur à sec.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques	: Aucun risque d'incendie. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie. Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxydes nitriques (NOx). Oxydes de sodium. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets en conformité avec la législation environnementale.
---------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Equipement spécial de protection en cas d'incendie. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
---	--

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 9
		Révision nr : 3.0
		Date d'émission : 20/11/2015
	Lumiscene Stock Solution	Remplace la fiche : 13/08/2013

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Personnel non formé pour les cas d'urgence : Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Référence à d'autres rubriques: 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipes d'intervention : S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite ou chaux pulvérisée. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Evacuation: voir paragraphe 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, concentration, pH, temps). Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Remettre le capuchon en place immédiatement après utilisation.

Mesures d'hygiène : Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Maintenir une bonne hygiène industrielle. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. n'utiliser que dans un endroit qui est équipé d'une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10.

Matériaux d'emballage : Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

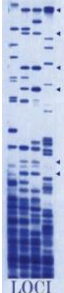
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Données non disponibles

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 9
		Révision nr : 3.0
		Date d'émission : 20/11/2015
	Lumiscene Stock Solution	Remplace la fiche : 13/08/2013

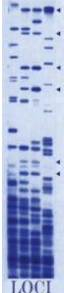
8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de contrôle	: Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Voir également rubrique 7.
Protection individuelle	: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Protection des mains	: Non requise dans les conditions d'emploi normales. gants de caoutchouc. -. NBR (Caoutchouc nitrile) -. gants en néoprène -. Gants jetables en PVC (EN 374). Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 8h. La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
Protection des yeux	: Non requise dans les conditions d'emploi normales. Lunettes de sécurité (EN 166)
Protection du corps	: Non requise dans les conditions d'emploi normales. Salopette, tablier et bottes recommandés
Protection des voies respiratoires	: Non requise dans les conditions d'emploi normales
Protection contre les dangers thermiques	: Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser un équipement spécial.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible.
Odeur	: Aucune donnée disponible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Données non disponibles
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Données non disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable, liquide
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Solution aqueuse

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 9
		Révision nr : 3.0
		Date d'émission : 20/11/2015
	Lumiscene Stock Solution	Remplace la fiche : 13/08/2013

Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Non applicable. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable. La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Données non disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Référence à d'autres rubriques: 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Données non disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Aucun à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Agent oxydant.

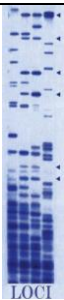
10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. Oxydes nitriques (NOx). Oxydes de sodium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: Aucune donnée disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: Aucune donnée disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancerogénité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 9
		Révision nr : 3.0
		Date d'émission : 20/11/2015
	Lumiscene Stock Solution	Remplace la fiche : 13/08/2013

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Autres informations	: Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques. Référence à d'autres rubriques: 4.2.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Propriétés environnementales	: Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
------------------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Lumiscene Stock Solution	
Persistance et dégradabilité	Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Lumiscene Stock Solution	
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Données non disponibles
Potentiel de bioaccumulation	Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Lumiscene Stock Solution	
Mobilité dans le sol	Données non disponibles
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires	: Données non disponibles
-----------------------------	---------------------------

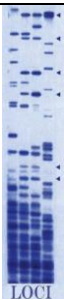
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Manipuler avec prudence. Maniement sûr: voir rubrique 7. Manipulation et stockage. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. Les solutions avec un pH élevé doivent être neutralisées avant l'évacuation.
Indications complémentaires	: Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.
Autres indications écologiques	: ne doit pas entrer en contact avec le sol, l'eau de surface et la nappe phréatique.
Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED (2001/573/EC, 75/442/EEC, 91/689/EEC)	: Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 9
		Révision nr : 3.0
		Date d'émission : 20/11/2015
	Lumiscene Stock Solution	Remplace la fiche : 13/08/2013

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
NA	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
NA	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Description document de transport				
UN NA NA				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Non applicable				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable

- Transport par voie terrestre

Données non disponibles

- Transport maritime

Données non disponibles

- Transport aérien

Données non disponibles

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Code: IBC : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

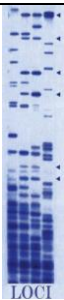
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8 / 9
		Révision nr : 3.0
	Lumiscene Stock Solution	Date d'émission : 20/11/2015
		Remplace la fiche : 13/08/2013

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

TA Luft (directive technique de protection de l'air) : Non applicable

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

Saneringsinspanningen : B - Lozing minimaliseren; toepassen van best uitvoerbare technieken

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : None of the components are listed

SZW-lijst van mutagene stoffen : None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : None of the components are listed

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

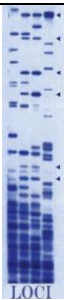
Indications de changement:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour : 1 - 2 - 3 - 14 - 15 - 16.

Abréviations et acronymes:

	ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)
	ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008 IATA = Association internationale du transport aérien IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
	vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).
	PBT = persistante, bioaccumulable et toxique

Sources des principales données utilisées : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). dans la fiche

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9 / 9
		Révision nr : 3.0
		Date d'émission : 20/11/2015
	Lumiscene Stock Solution	Remplace la fiche : 13/08/2013

1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.